



DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION
ET DE LA MODERNISATION

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Sous-direction de la Formation et des Concours

Bureau des concours et examens professionnels
RH4B

**CONCOURS INTERNE ET EXTERNE
POUR L'ACCÈS À L'EMPLOI DE SECRÉTAIRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
(CADRE GÉNÉRAL ET CADRE D'ORIENT) AU TITRE DE L'ANNÉE 2015**

RAPPORT DU PRÉSIDENT DES JURYS

Paris, le 2 juin 2015

Les épreuves des concours interne et externe pour l'accès à l'emploi de secrétaire des Affaires étrangères (cadre d'Orient et cadre général) se sont déroulées de façon satisfaisante et sans incident notable. Je dois rendre hommage au dévouement des équipes du bureau des concours qui a contribué à permettre aux candidats d'affronter les épreuves dans des conditions favorables et équitables, et aux jurys de travailler dans une bonne atmosphère ; je remercie, au nom de l'ensemble des membres des deux jurys que le Département m'a demandé de présider cette année, les agents de ce bureau pour leur disponibilité et leur efficacité.

A/ Données générales

Les concours de secrétaire des Affaires étrangères, cadre d'Orient et surtout cadre général, interne comme externe, sont hautement sélectifs.

Pour le cadre général, 7 postes étaient offerts au concours interne, et 8 au concours externe, aux 92 candidats internes et aux 324 candidats externes qui se sont effectivement présentés aux épreuves.

La sélectivité est moindre pour le cadre d'Orient (8 places en interne comme en externe, pour respectivement 36 et 113 candidats qui se sont effectivement présentés aux épreuves.

Les tableaux ci-après récapitulent les nombres de postes offerts pour chaque concours, des candidats inscrits et des candidats effectivement présents aux épreuves d'admissibilité. La proportion de candidats qui se sont présentés effectivement aux épreuves d'admissibilité a été

proche, dans l'ensemble, de celle de 2014, laquelle marquait une progression par rapport au recul observé les années précédentes.

Evolution des inscriptions et des taux de présence sur la période 2012-2015 (cadre Orient)

	2012		2013		2014		2015	
	<i>Interne</i>	<i>Externe</i>	<i>Interne</i>	<i>Externe</i>	<i>Interne</i>	<i>Externe</i>	<i>Interne</i>	<i>Externe</i>
postes offerts	10	10	5	10	5	5	8	8
inscrits	110	358	75	311	80	329	66	261
présents	58	142	38	112	45	119	36	113
taux de présence	52,73 %	39,66 %	50,67 %	36,01 %	56,25 %	36,17 %	54,55 %	43,30 %

Evolution des inscriptions et des taux de présence sur la période 2012-2015 (cadre général)

	2012		2013		2014		2015	
	<i>Internes</i>	<i>Externes</i>	<i>Internes</i>	<i>Externes</i>	<i>Internes</i>	<i>Externes</i>	<i>Internes</i>	<i>Externes</i>
postes offerts	6	7	5	10	5	5	7	8
inscrits	186	803	309	1381	262	1142	226	1045
présents	71	206	108	338	121	354	92	324
taux de présence	38,17 %	25,65 %	34,95 %	24,47 %	46,18 %	31 %	40,71 %	31 %

Les taux de présence aux épreuves d'admission, portant naturellement sur un nombre plus réduit, varient notamment en fonction des réussites aux concours de l'ENA ou de conseillers des Affaires étrangères.

Les candidats externes sont souvent d'une même origine académique : de très nombreux externes proviennent d'une préparation spécifique, à Sciences-Po ou à l'ENS. Remarquons enfin que, sans que cela soit le produit d'un effort particulier du jury en faveur de la parité, une égalité presque parfaite hommes/femmes a été constatée dans les résultats d'admission des deux voies. Ont été admis, en effet :

- pour le concours Orient, 9 femmes (qui étaient plus de 54% des candidats, et près de 52% des admissibles) et 7 hommes ;
- pour le concours général, 8 hommes (48% des candidats, et plus de 51% des candidats admissibles) et 7 femmes.

Nous avons par ailleurs noté qu'environ les deux tiers des lauréats sont âgés de moins de 30 ans, et le quart entre 30 et 39 ans (aucun candidat de plus de 50 ans n'a été admis).

Pour le concours cadre général, la moyenne des notes obtenues aux épreuves générales d'admissibilité est à peu près identique chez les internes (9,20) et les externes (9,29) ; une différence apparaît lors des épreuves orales d'admission (12,10 chez les internes et 13,43 chez les externes). La même tendance apparaît, de façon légèrement moins marquée, pour le

concours cadre d'Orient: les résultats y ont été respectivement de 9,12 et 8,94 pour l'admissibilité, et pour l'admission de 11,92 et 12,50.

Aucune différence notable n'est apparue entre internes et externes dans les moyennes obtenues dans les épreuves non linguistiques. Mais cet équilibre d'ensemble peut dissimuler des différences réelles, dont certaines ont pu être sensibles lors de l'épreuve d'entretien avec le jury, à la fois pour le cadre général et le cadre d'Orient. Même s'ils n'ont pas à apprécier les uns et les autres exactement selon les mêmes critères, les jurés ont relevé que, dans les concours externes, il a été facile de distinguer largement entre les candidats en utilisant toute la palette des notes, donc de noter entre 06 et 18, alors que la différenciation entre les candidats internes s'est révélée sensiblement plus difficile (la majeure partie des candidats obtenant entre 11 et 13, les notes au-dessus de 13 étant rares).

B/ Importance des langues

Le jury a ressenti la perte pour le Département que représentait l'élimination de certains candidats excellents, ayant obtenu un remarquable résultat d'ensemble, en raison d'une note éliminatoire en langue. Certains points méritent d'être relevés, à l'attention des futurs candidats :

- l'épreuve d'anglais a abouti, pour l'épreuve d'admissibilité du cadre général, à un important taux de notes éliminatoires (plus de 52% des candidats, tant externes qu'internes). Par comparaison, l'espagnol n'a représenté que moins de 20% de candidats éliminés aux épreuves d'admissibilité du concours externe, et 15% au concours interne. Pour les autres langues, le nombre limité de candidats ne permet pas de tirer une conclusion à partir de la proportion de notes éliminatoires ;

- pour les épreuves d'admission de ce même concours, près de 57% d'admissibles au concours interne ont obtenu une note éliminatoire en anglais ; le taux descend à 15% pour le concours externe, mais demeure remarquable par rapport aux résultats en espagnol (où aucune note éliminatoire n'a été donnée, dans aucun des deux concours).

On retrouve cette situation en anglais dans les épreuves écrites d'admissibilité du concours d'Orient. Près du tiers des candidats externes à l'admissibilité ont obtenu une note éliminatoire en anglais, et ce chiffre s'élève à plus de 44% chez les internes. Il convient toutefois de relever que, pour le cadre d'Orient, le couperet de la note de langue éliminatoire pour les candidats externes a été plus brutal dans les autres langues. A titre de comparaison, et pour s'en tenir aux trois langues ayant un nombre de candidats externes supérieur à 20, on remarque que 50% des externes ayant concouru en arabe littéral ont obtenu une note éliminatoire ; ce taux est monté à 56% pour les candidats en russe, et a atteint en chinois mandarin 72%. (les échantillons concernant les épreuves d'admission dans les autres langues, et ceux du concours interne, sont trop réduits pour que les taux de notes éliminatoires soient significatifs.)

L'importance de la préparation en anglais ressort avec évidence de ces résultats. Les candidats doivent être conscients du niveau exigé : moins qu'un niveau de connaissances littéraires ou d'excellence linguistique, ils doivent se montrer capables de comprendre un texte en anglais, de le synthétiser, de prouver leur aptitude à participer à une négociation qui se tiendrait principalement en anglais. En effet, le jury s'attache particulièrement à une connaissance approfondie du vocabulaire économique, politique et social, indispensable dans l'exercice de la diplomatie. Cette remarque s'applique naturellement aux autres langues : un

niveau de connaissances est souvent aussi indispensable qu'un très bon niveau linguistique. Le bilinguisme lui-même ne peut être considéré comme suffisant, s'il ne s'appuie pas sur la compréhension par le candidat du fond du texte, sa capacité à le synthétiser et à le commenter avec un vocabulaire adéquat.

C/ Niveau des candidats

Deux faiblesses sont apparues clairement (à l'exception naturellement des quelques excellents candidats) et reflètent donc une situation générale. Elles concernent le niveau en économie d'une part, et la culture générale de l'autre.

1 - La faiblesse en économie, relevée par les jurys de l'épreuve d'entretien, se reflète également dans la moyenne générale de la note de l'épreuve écrite dans chacun des deux concours, qui a été systématiquement la plus basse des moyennes dans les épreuves d'admissibilité : pour le cadre d'Orient, l'épreuve d'économie/droit public a obtenu une moyenne de 6,63 chez les externes et de 6,14 chez les internes (à titre de comparaison, les moyennes obtenues dans la composition de civilisation a été respectivement de 9,77 et de 10,15) ; pour le cadre général, les moyennes de l'épreuve d'économie/droit public ont été de 7,36 (externes) et de 7,16 (internes). Les connaissances de base en économie sont clairement insuffisantes, et justifient d'être approfondies par les futurs candidats, à l'heure d'une diplomatie de plus en plus économique.

2 - Les deux concours, cadre général et cadre d'Orient, présentent deux épreuves de nature différente. Pour les internes, le point de départ de l'entretien était - comme c'est le cas depuis quatre ans - une « RAEP » (reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle) préparée par le ou la candidat(e), suivie d'une discussion avec le jury en partant de l'expérience professionnelle présentée dans cette « RAEP » ; les motivations qui conduisent le candidat à choisir la carrière diplomatique, et ses réactions face à une « mise en situation », ont constitué aussi une partie de l'entretien, ainsi qu'un échange avec le jury sur des questions de connaissance générale. Pour les externes, l'entretien était fondé - selon qu'il s'agissait du cadre général ou du cadre Orient - sur une question d'actualité ou sur un texte, préalablement tiré au sort puis préparé par le candidat. A l'exception du président, les jurys des deux concours n'étaient pas composés par les mêmes jurés. Il est à noter que, pour chacun de ces deux jurys, l'accord est rapidement intervenu sur l'appréciation du candidat.

Ces différences sensibles, tant dans la forme de l'épreuve que dans la composition des jurys, ont pourtant abouti à des remarques d'ensemble qui s'appliquent aux deux concours et aux candidats internes et externes, à la fois pour ce qui concerne le niveau en économie et pour ce qui relève de culture générale. Les deux jurys que j'ai présidés ont été surpris par certaines lacunes et faiblesses dans des connaissances de base dont un diplomate peut difficilement se passer, que ce soit en histoire (voire en simple chronologie), en géographie, ou sur certains sujets concernant le système des Nations Unies ou les grands traits de l'organisation du ministère des Affaires étrangères et de ses principales fonctions. Ces épreuves d'entretien ont permis de faire parfois le constat d'un niveau insuffisant de culture générale, quand il ne s'agissait pas d'un manque de curiosité préoccupant pour un futur diplomate appelé à servir en poste. Les jurés se sont efforcés d'éviter que l'entretien se transforme en une épreuve de connaissance ; ils s'en sont tenus aux instructions, et ont cherché à faire essentiellement de cette épreuve un « entretien d'embauche ». Mais certaines lacunes d'ampleur devaient nécessairement être prises en compte au moment où il s'est agi, pour le jury, de classer les candidats les uns par rapport aux autres.

En effet, considérant que les candidats, majoritairement de niveau Bac + 5 ou 6, ayant été déclarés admissibles (parfois à deux ou trois reprises), avaient un bon niveau de connaissances, les jurys de l'épreuve d'entretien sont partis du principe qu'il était moins utile d'effectuer un nouveau contrôle de connaissances, que d'appréhender les motivations du candidat, sa personnalité, sa rigueur d'analyse, son expression, sa curiosité intellectuelle, etc. Mais l'appréciation du niveau de connaissances générales doit nécessairement être prise en compte, et même si elle a parfois posé un problème difficile aux jurys.

Il convient de rappeler aux futurs candidats que l'entretien avec le jury requiert certes un certain entraînement, mais aucune « révision » particulière. Outre l'exercice de maîtrise du stress qu'une telle épreuve représente nécessairement, les candidat(e)s doivent savoir que le jury cherche avant tout à apprécier la personnalité, l'expérience, les connaissances acquises au long des études et des activités précédant le concours, la profondeur ou la sincérité de la vocation. Chaque juré se pose une question simple à l'issue de l'entretien : « Aimerai-je avoir cette personne dans mon équipe ? ». A cette interrogation, la réponse du jury a été unanime dans la grande majorité des cas.

Il est souvent arrivé que le jury ressente chez le candidat les effets d'une préparation technique trop poussée, avec des réponses formatées qui limitent ou annihilent la franchise ou la simplicité de l'expression.

D/ Remarque particulière à l'attention des futurs candidats

Des nombreuses demandes d'entretiens présentées au président du jury par certains des candidats recalés, il ressort que nombre de candidat(e)s perdent de vue qu'il s'agit d'un concours, et non d'un examen. Il a souvent été nécessaire de rappeler que les jurys ont établi un classement, qui n'implique pas un jugement sur la valeur intrinsèque de tel ou tel, mais bien une appréciation sur son niveau par rapport aux autres candidats. L'inscription sur les listes complémentaires est non seulement une exigence administrative, mais aussi un signal que les jurys ont souhaité donner à certains candidats. D'autres, qui n'ont pu être retenus en raison d'une note éliminatoire de langue, connaissent désormais le terrain sur lequel doit porter leur effort s'ils souhaitent insister dans leur volonté d'intégrer le corps des secrétaires des Affaires étrangères./.



Jean MENDELSON